Numéro 40

Mercredi
28 novembre 1979

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Raymond Barre, champion de l'inflation • I.v.g : le droit des femmes au choix et à la maîtrise de leur fécondité • Iran : les peuples comprennent, les dirigeants font semblant de ne pas dire • Immigrés : grignotage des libertés • Education : on demande institutrices surdouées • Energies éternelles : les socialistes au premier plan • Michel Rocard : moraliser la vie politique

Municipalités de gauche
Marchais provoque à la rupture

Après avoir rompu l'union au niveau national, voici donc que la direction du P.c a décidé, maintenant, de pousser à la rupture des accords dans les municipalités d'union de la gauche. C'est ce qu'ont annoncé les discours de Georges Marchais et de Marcel Rosette, président de l'Association des élus communistes, lors du premier congrès de cette association qui s'est tenue le week-end dernier.

Le procédé utilisé est toujours le même ; il relève des méthodes staliniennes éprouvées et remises en usage par l'état-major du parti français pour servir sa campagne anti-socialiste. Il consiste à lancer de fausses accusations pour justifier un changement tactique décidé au sommet. Le secrétaire général du P.c vient de refaire le coup pour casser l'unité dans les villes à majorité socialiste. «Le P.s a-t-il déclaré - cherche à l'évidence à mettre en cause la gestion commune dans les conseils municipaux. De plus en plus, il tourne le dos aux engagements pris devant les électeurs, et tend à rompre la solidarité de gestion déterminée en son temps avec les citoyens eux-mêmes, sur la base de programmes précis...»

Il faut bien dire qu'une telle déclaration constitue une affabulation pure et simple. Elle n'a été faite que pour servir de prétexte, pour camoufler la volonté politique des dirigeants communistes de porter, désormais, la désunion au sein des équipes municipales.

Respecter la solidarité de gestion

Pour leur part, les élus socialistes n'ont en rien modifié leur ligne ni leur comportement. Ils l'ont encore affirmé à leur Congrès d'Arras au début du mois.

Ils sont bien décidés à continuer à gérer en commun, avec leurs camarades communistes, les communes où ils ont été élus ensemble. Ils sont bien décidés à continuer à appliquer partout le programme municipal, approuvé par le suffrage universel. Ils sont bien décidés à continuer de respecter la solidarité de gestion avec toutes les obligations qu'elle comporte. Notamment - et cela aussi a été affirmé à Arras - lors du vote des budgets, acte essentiel de la vie municipale.

Il n'y a plus solidarité, il n'y a plus gestion commune, il n'y a plus d'équipe, lorsqu'une composante politique d'un conseil se sépare de la majorité en refusant de voter le budget. D'autant qu'il s'agit alors presque toujours d'une opération démagogique consistant à accepter les dépenses nécessaires, mais à contester les recettes afin de faire porter aux autres la responsabilité des impôts correspondants.

C'est bien pourquoi la Fédération des élus socialistes a demandé à tous ses militants, minoritaires dans des municipalités à direction communiste, de voter le budget présenté par le maire. Elle réclame aussi, bien entendu, la réciprocité. Or, Georges Marchais vient de s'inscrire en faux contre ce principe en parlant de «diktat» et en disant que les élus communistes refuseraient de choisir «entre la soumission et la démission».

Naturellement, ce n'est pas ainsi que les choses se présentent. Partout les budgets municipaux sont élaborés en commun, démocratiquement, en tenant compte des engagements, des contraintes et de l'avis de chacun. Il est d'ailleurs remarquable qu'en dépit de quelques bavures, dans la plupart des municipalités d'union, la préparation et l'adoption du budget se sont bien passées depuis trois ans.

Pourquoi en serait-il autrement cette année si la direction nationale du P.c ne le voulait pas ? Jusque là, elle avait tenu à préserver les situations locales acquises en 1977, et à plusieurs reprises, Marchais lui-même avait déclaré qu'il ne fallait pas transférer, dans les localités, les problèmes nationaux.

Voici qu'aujourd'hui il lance un appel à la désunion et provoque à la rupture. Quelle lourde responsabilité il assume ainsi ! Au risque d'ailleurs de n'être pas suivi ! Car il est bien des adjoints et des conseillers communistes qui vivent, quotidiennement, l'union de la gauche dans des équipes soudées par trente deux mois d'action commune. Et qui n'ont ni raison, ni envie d'y renoncer.

Georges Fillioud

épinglé

« Vous devez choisir entre le service de l'Etat et le commerce».

Mobutu Sese Seko, président du Zaïre et grand «ami» de Giscard.

Hausse des prix
Le record va être battu

Il faut être Raymond Barre pour considérer que l'inflation «réelle» sera seulement de 8,5 % cette année. Subtile distinction d'économiste ! Le Premier ministre considère que la répercussion des hausses sur les matières premières et du renchérissement du pétrole ne doivent pas être prises en compte pour juger de l'inflation.

Mais alors, on voit mal pourquoi il ne défalque pas, dans le même élan, le poids des intempéries sur les hausses des prix alimentaires, et celui des marges confortables du commerce sur celles des prix des produits manufacturés. On arriverait probablement de la sorte à décrocher pour le Premier ministre le titre de champion de la lutte contre l'inflation.

Ces subtilités ne sont pas de mise, alors que, à l'exception de l'année 1974, la hausse des prix en 1979 sera la plus élevée de la décennie : 11,3 %.

Les explications embarrassées du ministre de l'Economie après la publication de l'indice d'octobre (+ 1,2 %) ne sont pas d'avantage de circonstances. M. Monory choisit un autre type d'excuse : «l'accroissement des prix est moindre en France qu'ailleurs». Qui cela convaincra-t-il ?

Le libéralisme en accusation

Il serait facile de renvoyer ces messieurs à leur expérience de 1977 et de 1978, années durant lesquelles les matières premières ont été relativement sages tandis que le prix du pétrole était gelé. Que n'en ont-ils profité ! Que ne soulignaient-ils à l'époque leur incapacité à faire régresser la hausse des prix alors que les Allemands y parvenaient.

Le fait est que, avec pétrole ou sans, les techniques du libéralisme avancé s'avèrent incapables de maîtriser l'évolution des prix. Pour une raison finalement assez simple : l'inflation n'est pas seulement un phénomène économique. Elle traduit les contra-

(suite page 2)

POSITION

Projet de loi Stoléru sur l'immigration

Les socialistes refusent la politique du bouc émissaire

par Jean Perraudeau (*)

A la veille du débat en première lecture à l'Assemblée du projet Stoléru (29 et 30 novembre) et compte-tenu de l'extrême gravité du dispositif que met en place le gouvernement, il faut faire le point.

Il faut remonter pour cela à juin 1977, époque des premières mesures d'incitation au retour définitif des immigrés chez eux. Puis vinrent en septembre et novembre 1977, les mesures Stoléru, la circulaire Peyrefitte-Bonnet sur la détention administrative avant expulsion. Toutes ces mesures seront déclarées illégales par le Conseil d'Etat en juillet et novembre 1978. C'est pour tenter de les légaliser et de les systématiser que le gouvernement a déposé ces projets de loi et tente maintenant de les faire passer par tous les moyens, y compris par le mépris sans précédent, le 7 novembre dernier, du travail des sénateurs (cf. Riposte du 9).

Ces projets, il faut le redire, se complètent mutuellement pour constituer un dispositif très dangereux que nous condamnons comme une atteinte inadmissible à la dignité des immigrés, aux droits de l'homme, aux libertés.

Le projet Bonnet permettrait l'arbitraire aux frontières, l'internement administratif, et un impressionnant accroissement des cas d'expulsion. Le projet Stoléru fait entièrement dépendre le séjour du travail, met en cause le renouvellement des titres de travail et de séjour, et prévoit même le retrait des titres en cours de validité pour perte d'emploi.

En complète contradiction avec les conventions de l'O.i.t (Organisation Internationale du Travail), ces deux textes, par l'accroissement du pouvoir de l'administratif aux dépens du judiciaire, rendraient encore plus précaire la situation déjà peu enviable des immigrés. Leur combinaison serait une arme très forte contre les chômeurs et la deuxième génération (les enfants de migrants).

Une exportation du chômage

Ces projets sont révélateurs d'une politique qui - en dépit de semaines dites «de dialogue» - est fondamentalement répressive : série de refoulements et d'expulsions du territoire, intensification des contrôles sélectifs dans le métro, expulsion massive dans les foyers (où nous réclamons sans cesse la négociation avec les représentants - sans exclusivité - des résidents et avec les organisations syndicales) attitude ambiguë sur le renouvellement des titres de séjour des Algériens. Les propos de L. Stoléru sont clairs (cf. *Le Monde* du 15 juin 1979) : Il s'agit d'imposer le départ de 3% à 5% (120 000 à 200 000) immigrés par an, à cause de la crise.

Nous refusons cette politique injuste, médiocre, cette tentative d'exporter notre chômage vers les pays du Tiers-Monde. Cela n'est pas conforme aux discours officiels sur l'établissement de nouveaux rapports Nord-Sud, c'est contradictoire avec notre volonté d'un nouvel ordre économique international.

Et nous refusons cette politique du bouc émissaire. Les immigrés, qui ont forcément contribué à notre croissance et dont dépendent de larges pans de notre économie, ne sont pas responsables - mais au contraire parmi les premières victimes - de la crise. Nous n'accepterons jamais que l'on tente de résoudre quelque problème que ce soit sur le dos de ceux qui sont déjà parmi les plus exploités.

A l'opposé de celles du pouvoir, notre démarche et nos propositions sont fondées sur la solidarité : avec tous les travailleurs, avec les peuples du Tiers-Mnde, et sur le double principe de l'égalité des droits et du droit à la différence.

L'égalité des droits c'est la fin de la précarité de la situation de l'immigré par une carte d'immigré valable dix ans et renouvelable automatiquement, la suppression de la notion de double peine et donc (pour l'immigré en situation régulière) de l'expulsion. C'est aussi le droit d'expression, le droit d'association, les commissions extra-municipales et le droit de vote aux élections municipales. Le droit à la différence, c'est d'abord le droit à l'identité culturelle.

D'autre part nous tenons à une approche globale de la situation des immigrés et des solutions à y apporter : découper ce problème ou l'aborder de façon marginalisée, c'est se condamner à s'enfermer dans des impasses. Ce n'est en tout cas pas se donner les moyens d'y apporter de vraies solutions. Or, ni vis-à-vis des immigrés qui sont près de 4 millions ni - et il faut en prendre conscience - vis-à-vis des Français, il n'est responsable de laisser la situation s'enliser. Et c'est d'autant moins responsable qu'il faut prendre conscience de la sédentarisation de fait de l'immigration qui donne une importance accrue à des aspects jusque là sous-estimés, voire ignorés, tels que ceux de la deuxième génération.

Justice, dignité, liberté, droits de l'homme sont indivisibles. Leur grignotage n'est jamais anodin, l'évolution actuelle est particulièrement grave et inquiétante et nous ne serons jamais trop vigilants à son égard.

(*) *Secrétaire de la Commission nationale immigrés.*

Hausse des prix

(suite de la première page)

dictions aiguës d'une société, et les luttes entre les groupes sociaux dans le partage de la valeur ajoutée. La détermination affichée par Barre et Monory à reconstituer les marges des entreprises, est, de ce point de vue, bien plus inflationniste que les hausses prétendument exagérées des salaires.

Depuis longtemps les socialistes expliquent que les inégalités excessives de la société française sont une source d'inflation. Barre ne veut rien entendre, rien voir qui sorte de son schéma libéral. Quitte à s'aventurer vers les alibis les plus oiseux pour tenter de justifier une politique économique injustifiable.

RIPOSTE
12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils,
Administration : Nicole Covillers
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Sexisme à Sélestat

Entre le 10 et 30 septembre 1979, s'est déroulé à Sélestat le concours d'entrée aux Ecoles normales du Bas-Rhin, un concours mixte, comme doivent l'être aujourd'hui tous les concours d'accès à la fonction publique. Les faits qui suivent nous ont été rapportés par Robert Gilly, Premier secrétaire du Bas-Rhin et Josette Bonnin, secrétaire à la lutte des femmes.

Trois séries d'épreuves étaient prévues par les nouvelles dispositions, une liste d'admissibles devant être publiée à l'issue de la première et de la deuxième série. L'admission elle-même ne devait se prononcer qu'en fonction de la moyenne obtenue aux trois séries d'épreuves (mêmes épreuves, les copies étant anonymes).

A l'issue de la première série d'épreuves le seuil d'admissibilité est placé à 10 pour les garçons, à 11,5 pour les filles : le seuil est maintenu entre la deuxième et la troisième série. A l'issue de la troisième et dernière série la liste des admissions affichées à partir du vendredi 28 septembre faisait apparaître : 33 candidats garçons reçus : 41 candidates filles reçues.

Les notes des 33 garçons reçus varient entre 581 et 402,50, les notes des 41 filles reçues sont comprises entre 642 et 492,20. Les notes de la 41e fille se trouvant au même niveau que celles du 14e garçon.

Parmi les candidats qui se sont présentés à la première série, les garçons avaient une chance sur quatre de réussir, les filles une chance sur 11. Le jury a dû se conformer aux décisions ministérielles qui demandait que soient reçu un minimum de garçons pour réagir contre la féminisation de l'enseignement.

Prouver sans cesse la compétence

Les femmes ne font déjà que trop les frais d'un chômage qui les touche plus que les hommes, et si ceux-ci ne briguent plus la fonction enseignante, la cause en est la dévalorisation de ce métier dont les femmes sont elles-mêmes les premières victimes.

Il y a là un exemple d'une situation hélas courante dans notre société. Les femmes pour réussir doivent se montrer plus compétentes que les hommes, elles doivent par leur connaissance, leur assiduité, leur travail, prouver leur valeur alors que trop souvent les hommes sont considérés comme compétents simplement parce qu'ils sont hommes.

Hydraulique, alcool, géothermie, solaire, biomasse,

ENQUETE ENERGIES

Les Régions socialistes donnent l'exemple

A l'horizon des Conseils régionaux où les socialistes sont majoritaires - du Nord - Pas de Calais à la Provence - Côte d'Azur en passant sur la Bourgogne, l'Auvergne et le Limousin - une préoccupation : économiser l'énergie et, du même coup, développer les énergies nouvelles.

Un cas particulier : le **Limousin.** En effet la région la moins peuplée et la moins industrialisée de France est largement excédentaire dans la production d'énergie, à 99,9 % d'origine hydraulique. La division minière de la Crouzille constitue, par ailleurs, le plus grand gisement d'uranium d'Europe. Et pourtant l'Assemblée régionale a décidé, au début de l'automne de cofinancer, sous réserve que l'Etat y participe aussi, une étude sur l'utilisation de l'alcool de topinambour, produit spécifique de la région (40 % de la production française).

Dans le **Nord-Pas de Calais,** le Conseil régional vient de mettre sur pied l'association «Norcalénergie» afin d'aider les collectivités locales dans leurs problèmes d'énergie. Ici, les élus régionaux portent une attention particulière à la géothermie : le Conseil régional co-finance avec le Bureau de recherches géologiques et minières (B.r.g.m) une campagne de prospection dans la région de Saint-Amand-les-Eaux. Si les forages en cours - qui permettraient d'alimenter en eau chaude tout le Valenciennois - se révèlent positifs, le Conseil régional montera un programme plus systématique.

Un atout majeur pour ce type d'énergie : 85 % de la population de la région Nord-Pas de Calais vit en zone urbaine assurant ainsi la rentabilité d'un forage.

En ce qui concerne le développement de l'énergie solaire le Conseil régional est en train de mettre sur pied avec l'Etat et l'office H.l.m une opération de réhabilitation et de construction de 36.000 logements équipés au solaire, sur trois ans. Coût total : trois milliards de francs dont 200 millions à la charge de la Région. Ainsi un marché pour les concepteurs et installateurs de matériel solaire est-il en train de se créer qui permettra d'en abaisser les coûts et d'en banaliser la technique.

Le Conseil régional de **Provence-Côte d'Azur,** s'il n'a pas de plan géothermique, intervient tous azimuts depuis 1975 par l'intermédiaire des collectivités locales, offices H.l.m, organisations agricoles, pour financer les études et le surcoût d'installations solaires. Une convention signée entre la Région et les bénéficiaires permet au Conseil régional d'être régulièrement informé du résultat des techniques et de la marche de l'exploitation. Deux réalisations à son actif qui fonctionnent depuis un an (économie de 50 % par rapport au fuel) : un groupe d'H.l.m à Rousset dans les Bouches du Rhône et une tour de cent logements H.l.m en Avignon, chauffés et alimentés en eau chaude grâce à des capteurs solaires.

Le Conseil régional subventionne également le Centre d'application des techniques appropriées au développement des Alpes du Sud, près de Digne, qui a ouvert, pour les gens du pays, des chantiers de construction de chauffe-eau solaires par les utilisateurs eux-mêmes. Initiative intéressante dans l'application de la biomasse, (énergie végétale) mais encore à l'état expérimental : une école de Montmeyan (Var) est chauffée par le biométhane provenant du compost de broussailles. Cette installation a reçu une subvention de 100 000 F du Conseil régional, le complément ayant été fourni par le Conseil général du Var.

En **Bourgogne,** c'est un vaste programme d'économie d'énergie que l'Assemblée régionale a décidé d'engager en 1980. En collaboration avec l'Agence pour les Economies d'Energies. Des conventions seront passées avec les collectivités locales, offices H.l.m et autres établissements publics : 1.500.000 F sont déjà inscrits au budget primitif. Actuellement on attend les dossiers : 60 % du coût des études sera financé par le Conseil régional et l'Agence. Une prime de 400 F sera accordée par tonne-équivalent-pétrole économisée.

Au pays des volcans (à peine éteints !) le Conseil régional d'**Auvergne** a financé trois études sur la nappe géothermique dans l'agglomération clermontoise ; on attend avec impatience pour le début de l'année 1980 les résultats de deux forages (un premier sondage au Nord-ouest de Clermont n'ayant pas répondu aux espoirs).

Autre étude financée par l'Assemblée régionale : l'ensoleillement de la région Auvergne. Dans le domaine de l'énergie solaire, le Conseil régional finance l'équipement de bâtiments publics en capteurs solaires.

Dans notre prochain numéro :

Grand sud-ouest : les Conseils régionaux n'ont pas attendu Giscard

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

«Lors de sa réunion du 14 novembre le Secrétariat national a mandaté Michel Pezet pour rapporter lors du Bureau exécutif du 5 décembre sur le projet de liaison fluviale Rhin-Rhône.

A cet effet, les responsables et les élus des Fédérations concernées sont invités à participer à la réunion qui se tiendra le samedi 1er décembre, à 15 heures, au siège de la Fédération du Rhône : 65, Cours de la Liberté à Lyon».

UNE PROPOSITION DE LOI POUR MORALISER LA VIE POLITIQUE

Le Groupe socialiste, vient de déposer à l'Assemblée nationale une proposition de loi «tendant à moraliser l'exercice de la vie politique», dont le premier signataire est Michel Rocard. Elle concerne les fonctions de Président de la République, de Premier ministre, de membres du gouvernement et de parlementaires.

Les députés et les sénateurs devront détailler leur fortune, ainsi que celles de leur conjoint et de leurs enfants, au début et à l'issue de leur mandat, devant une Commission composée de magistrats de la Cour des comptes, de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat.

La proposition de loi ajoute l'incompatibilité de l'exercice de fonctions gouvernementales ou parlementaires avec le fait de se livrer à des spéculations boursières.

Remarquant, dans son exposé des motifs, que l'on peut objecter que la publicité de la situation de fortune personnelle et familiale des élus ne fait pas partie des «us et coutumes du pays», Michel Rocard rétorque que «cette publicité semble moins choquante et moins dangereuse que l'alternative, trop souvent constatée, entre la suspicion où l'on tient les hommes publics et le cynisme généralisé qui conduit à n'élire que des hommes fortunés afin d'avoir l'assurance qu'ils seront moins tentés par la corruption».

MATERNELLES : la lutte pour la réduction des effectifs

Depuis la rentrée scolaire, le Syndicat national des instituteurs mène une lutte contre l'autoritarisme de Beullac et pour l'amélioration de la qualité du service public. Le conflit a atteint une phase aiguë dans le domaine des maternelles où a été laissé le mot d'ordre de limitation des effectifs à 30 élèves. Cette action a largement porté ses fruits dans la plupart des départements.

Mais dans quelques départements, une centaine de directrices et d'institutrices d'écoles maternelles ont été privées de tout salaire. Dans 6 départements - Loiret - Var -Pyrénées-Orientales - Seine-Maritime -Doubs - Oise - Cette sanction a déclenché une grève très suivie.

Le mercredi 28 novembre, le S.n.i organise six grands rassemblements dans les chefs-lieux où sont maintenues les sanctions : Beauvais - Rouen - Dijon - Besançon - Perpignan - Toulon.

QUESTIONS ECRITES

de Jean LAURAIN

sur l'injustice qui frappe les agents brevetés des douanes à la retraite. Ces agents ou leurs ayants droit sont actuellement écartés du bénéfice des mesures d'assimilation auxquelles ils ont légitimement droit comme le dispose l'article L 16 du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

de Roland FLORIAN

sur le fait que l'épizootie d'entérite à virus qui sévit en France actuellement sur l'espèce canine inquiète tous les propriétaires de chiens et menace sérieusement l'élevage canin français qui représente pour notre pays un patrimoine important, en plein essor.

Télé-P.S.

"ETERNELLEMENT VOTRE" - SOYEZ NOS INFORMATEURS, FAITES-NOUS CONNAITRE LES EXPERIENCES D'ENERGIE DOUCE DE VOTRE REGION.

I.v.g : tout dépend des amendements qui seront acceptés

Pour le sort final de la loi sur l'avortement, c'est la discussion des amendements prévue pour mercredi qui sera déterminante. L'attitude du Groupe socialiste sera donc réservée jusque là.

Le projet gouvernemental prévoit, en gros, la reconduction des dispositions actuelles. Plusieurs députés de droite vont tout faire pour en restreindre la portée. Les socialistes, pour leur part, entendent bien obtenir d'importants aménagements allant dans le sens d'une plus grande liberté de choix et d'une réduction des inégalités entre les femmes, face au drame que représente toujours une interruption de grossesse. Ils vont ainsi exiger le remboursement par la sécurité sociale ; la suppression des formalités vexatoires, aujourd'hui imposées ; les discriminations selon l'âge ou la nationalité ; le développement de l'éducation sexuelle et de l'information sur la contraception...

Ce n'est ainsi qu'après la discussion des amendements qu'on connaîtra le contenu réel de la loi. C'est donc à ce moment là, seulement, que les députés socialistes pourront déterminer leur vote. Le Groupe se réunira mercredi, en fin de journée, pour décider de son attitude en fonction des modifications acceptées par le gouvernement en cours de débat, qu'elles viennent des propositions socialistes ou qu'elles soient d'origine réactionnaire.

Dans la discussion générale devaient intervenir Edwige Avice, François Autain, Alain Richard, Jean-Michel Baylet, Bernard Derosier, Louis Mexandeau, Gérard Bapt, Louis Le Pensec et Marie Jacq première inscrite. Nous publions ci-dessous, quelques extraits. **G.F.**

Marie Jacq : «Le droit des femmes au choix et à la maitrise de leur fécondité»

Ce que les femmes veulent c'est qu'à l'issue de ce débat, l'Assemblée reconnaisse leur droit au choix et à la maitrise de leur fécondité. Car ce sont elles qui souffrent dans leur corps, dans leur âme quand elles avortent et non pas les moralisateurs, les démographes ou les bien pensants, dont la souffrance - si souffrance il y a - nait de chiffres, de statistiques ou d'une «certaine» conception de la civilisation.

Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui se contente de reconduire purement et simplement la loi du 17 janvier 1975. Or, nulle part dans ce nouveau texte n'apparait le mot de contraception et le titre de projet, qui ne fait référence qu'à l'interruption volontaire de grossesse, est à cet égard conforme à son contenu.

Pour nous, socialistes, il s'agit là du même débat, du même combat. Pour nous la contraception et l'interruption volontaire de grossesse sont liées et ne sauraient être divisées, car c'est de la bonne connaissance et de la bonne pratique de la première que l'on peut espérer que les secondes ne seront qu'exceptionnelles.

Nous pensons, nous, socialistes, que cinq années d'application ont mis en évidence le caractère hypocrite et dissuasif de cette loi, ses larges insuffisances. Et surtout, elles ont permis de constater qu'entre la volonté d'une femme d'interrompre sa grossesse et la possibilité qu'elle a de le faire existe une succession d'épreuves.



Les statistiques prouvent à l'évidence que ces démarches imposées ne peuvent qu'aboutir à augmenter le nombre d'actes tardifs et donc à majorer les complications. Il faut aussi réduire dans la loi les inégalités créées par l'argent, par lâge, par la nationalité.

Pourquoi refuser que l'interruption volontaire de grossesse ainsi que tous les actes y afférant soient pris en charge par la Sécurité Sociale ? Cela donne la douloureuse impression que cette mesure veut sanctionner une faute.

Comment justifier aujourd'hui l'incroyable situation juridique faite aux adolescentes : majeures si elles décident de poursuivre leur grossesse, mineures si elles veulent l'interrompre.

Les femmes sont conscientes que la liberté qu'elles réclament d'avoir les enfants qu'elles désirent au moment où elles le désirent ne va pas sans souffrance, mais cette liberté là, les femmes veulent l'assumer car elles savent que c'est une vie plus équilibrée et plus heureuse pour elles mais aussi pour les enfants qu'elles auront choisi d'avoir.

Christian Pierret a rencontré André Sakharov à Moscou

Christian Pierret, en mission en U.r.s.s avec une délégation pour le Commerce extérieur, a pu rencontrer André Sakharov et lui remettre une lettre de Léonid Pliouchtch. Il a trouvé le physicien soviétique physiquement et moralement très abattu, dans le deux-pièces qu'il partage avec son épouse dans des conditions d'extrême pauvreté. Sakharov a remercié le parlementaire français de l'action menée par les socialistes en faveur des dissidents, sans dissimuler, toutefois, que la situation actuelle ne lui laissait guère d'espoir pour une amélioration du sort de ses camarades internés, déportés ou en butte à la répression.

Iran-U.s.a : les cœurs simples et leurs dirigeants

S'il n'est pas bon d'être américain à Téhéran, il n'est pas meilleur d'être iranien aux Etats-Unis. Même naturalisé. Même anti-khomeyniste. Car la guerre est déclarée dans les cœurs simples. Le cœur de ceux qui s'embrasent pour une cause qu'on appelle d'un côté fanatisme et de l'autre fierté patriotique.

Ce que les étudiants iraniens en colère n'ont pas compris, c'est que toute prise d'otages est inexcusable et qu'elle condamne la cause qui a fait commettre cette lâcheté.

Ce que les citoyens américains en colère ne comprennent pas, c'est qu'au nom d'une liberté qu'ils défendent, leur pays a pris la longue habitude de protéger des dictateurs-assassins. Et que la demande d'extradition ou de jugement de l'ex-chahinchah est légitime, même si les moyens pour essayer de l'obtenir ne le sont pas.

Ce qu'il faut comprendre aux réserves avec lesquelles Carter a accueilli l'initiative de M. Waldheim de réunir le Conseil de sécurité des Nations-Unies, c'est qu'il s'agit de **ses otages** et qu'il entend les sauver ou les sacrifier au gré des intérêts américains.

Ce qu'il faut comprendre à la guerre sainte appelée par Khomeyni c'est qu'il entend noyer le processus révolutionnaire iranien sous le flot de l'exhortation religieuse.

En somme, les peuples iraniens et américains comprennent très bien ce que leurs dirigeants font semblant de ne pas dire.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.